

N° 527 - MAI 2026

AIDES AU LOGEMENT POUR LES JEUNES

Trouver un logement quand on est jeune peut vite devenir compliqué, surtout avec un budget limité. Bonne nouvelle : plusieurs aides existent pour réduire le montant du loyer ou faciliter l'accès à un logement.

Étudiants, alternants, jeunes actifs ou en recherche d'emploi : voici les dispositifs que vous pouvez mobiliser et comment en profiter.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DES AIDES AU LOGEMENT ?

Les aides au logement s'adressent à de nombreux profils de jeunes :

- étudiants ;
- alternants (apprentissage ou professionnalisation) ;
- jeunes actifs ;
- jeunes en recherche d'emploi ;
- intérimaires ;
- personnes en mobilité professionnelle ;
- jeunes sans garant.

Dans la majorité des cas, elles sont attribuées **sous conditions de ressources**, et concernent uniquement votre **résidence principale**.

LES AIDES DE LA CAF ET DE LA MSA : APL, ALS, ALF... QUELLE DIFFÉRENCE ?

Les principales aides au logement sont versées par la CAF (ou la MSA pour le régime agricole). Attention : vous ne pouvez pas cumuler ces aides entre elles.

C'est votre situation qui détermine automatiquement celle à laquelle vous avez droit.



L'APL (Aide personnalisée au logement)

C'est l'aide la plus connue. Elle permet de **réduire directement le montant de votre loyer**.

Son montant dépend de plusieurs critères :

- vos revenus
- votre situation familiale ;
- le type de logement.

L'AL (Allocation logement)

Selon certains critères, l'AL est versée à toute personne qui, en tant que locataire, ne bénéficie pas de l'APL. Elle existe sous deux formes :

L'ALF (Allocation de logement familial)

Elle s'adresse notamment aux étudiants isolés ou en couple avec ou sans personne à charge, vivant en hexagone dans un logement conventionné.

L'ALS (Allocation de logement social)

Cette aide de la Caf est principalement versée aux jeunes ne bénéficiant ni de l'APL ni de l'ALF, sous certaines conditions de ressources et conformément à certains plafonds.

Le saviez-vous ?

APL, ALS, ALF... vous n'avez pas à choisir, la Caf détermine automatiquement la plus avantageuse.

Un guide complet de la Caf pour accompagner les jeunes de 16 à 25 ans

La Caf a publié un **Guide Jeunes dédié aux 16-25 ans**, pour mieux les informer sur leurs droits et les accompagner vers l'autonomie.

Ce guide rassemble les aides financières accessibles aux jeunes, les structures d'accompagnement financées par la Caf ainsi que des ressources utiles pour leur quotidien (logement, santé, emploi, mobilité, engagement).

Son objectif ? Faciliter l'accès à l'information et encourager les jeunes à faire valoir leurs droits.

<https://caf.fr/allocataires/actualites/actualites-nationales/nouveau-un-guide-complet-de-la-caf-pour-accompagner-les-jeunes-de-16-25-ans>

QUELLES AIDES COMPLÉMENTAIRES POUR LES JEUNES ?

En plus des aides de la CAF ou de la MSA, d'autres dispositifs peuvent vous aider à financer votre logement ou sécuriser votre dossier.

Certaines collectivités proposent des aides spécifiques. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre mairie, département ou région.

L'aide MOBILI-JEUNE ®

Cette aide, versée par Action Logement, s'adresse :

- aux moins de 30 ans,
- en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation,
- avec un salaire mensuel brut inférieur ou égal à 2 187,64 €.

Elle permet de financer une partie du loyer :

- jusqu'à 1 100 € maximum,
- sur 11 mois, par année de formation,
- elle peut être sollicitée sur deux années de formation maximum, consécutives ou non (soit deux fois 11 mois).

Pour pouvoir en bénéficier, la demande d'aide doit être réalisée trois mois avant ou cinq mois après le début de la date d'exécution du contrat d'alternance.

L'aide MOBILI-JEUNE ® peut se cumuler avec :

- la garantie Visale,
- l'Avance LOCA-PASS®,
- les APL.

Pour les salariés du secteur agricole, une aide spécifique existe : AGRI-MOBILI-JEUNE®.

<https://mobilijeune.actionlogement.fr/connexion?loginRedirect=%2F>

L'Avance LOCA-PASS ®

Il s'agit d'un prêt à taux 0 % pour financer le dépôt de garantie demandé à l'entrée dans le logement.

Concrètement :

- Action Logement avance la somme,
- vous la remboursez ensuite progressivement.

D'un montant maximal de 1 200 €, elle est accessible aux salariés du secteur privé et agricole.

<https://locapass.actionlogement.fr/>

La garantie Visale

La garantie Visale remplace un garant. Accordée par Action Logement, elle assure à votre bailleur le paiement du loyer et des charges en cas d'impayés.

Elle s'adresse aux locataires :

- entre 18 et 30 ans (jusqu'au 31ème anniversaire), et à certains salariés de plus de 30 ans sous conditions.

Elle peut garantir :

- jusqu'à 36 impayés de loyers et charges locatives ;
- les dégradations locatives dans la limite de 2 mois de loyers.

Les étudiants et alternants peuvent en bénéficier **sans condition de ressources**, dans certaines limites de loyer. Les travailleurs saisonniers sont également éligibles.

<https://www.visale.fr/>

Un guide logement d'Action Logement, pour accompagner les jeunes actifs vers l'autonomie

Action Logement a publié un guide dédié au logement des jeunes actifs, afin de les accompagner dans leurs démarches et faciliter leur accès à un logement.

Destiné aux 16-30 ans, notamment en alternance ou en début de vie professionnelle, ce guide « Logement des jeunes » présente l'ensemble des solutions proposées pour se loger partout en France, quelles que soient les étapes du parcours : études, premier emploi ou contrats courts.

Son objectif ? Offrir une vision claire et accessible des solutions existantes pour permettre aux jeunes d'avancer sereinement dans leur parcours résidentiel.

<https://www.actionlogement.fr/actualites/guide-logement-jeunes-actifs>

Le saviez-vous ?

Un étudiant de 22 ans en alternance avec 1 100 € de salaire peut cumuler : les APL pour réduire son loyer, MOBILI-JEUNE® en supplément des APL, Visale pour rassurer le propriétaire.

Résultat : un logement plus accessible et un dossier plus solide.

COMMENT FAIRE SA DEMANDE D'AIDE ?

Les démarches se font principalement en ligne :

- Auprès de la CAF ou de la MSA pour les aides au logement,
- via Action Logement pour MOBILI-JEUNE®, Visale et LOCA-PASS®

Aller plus loin

Caf : Tout comprendre sur les aides personnelles au logement

<https://www.caf.fr/allocataires/aides-et-demarches/droits-et-prestations/logement/les-aides-personnelles-au-logement>

Action Logement : Démarrer dans la vie active

<https://www.actionlogement.fr/moment-de-vie/demarrer-dans-la-vie-active>

SOURCE : ANIL

L'ADIL réunit l'État, le Conseil Départemental, les collectivités locales, Action Logement, des organismes d'intérêt général, des professionnels publics et privés concourant au logement et des représentants des usagers.

Agréée par l'État, l'ADIL s'appuie sur le centre de ressources de l'ANIL (Agence nationale pour l'information sur le logement) et vous offre un conseil complet, neutre et gratuit sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales concernant votre logement.